



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

BAUX COMMERCIAUX

LES APPORTS DE LA LOI PINEL LES DERNIERES DECISIONS EN MATIERE DE LOYER, CHARGES, IMPÔTS, TRAVAUX, INDEMNITES D'EVICITION

**Jeudi 11 mai
De 9h30 à 12h30**

Fabien KENDERIAN

Maître de conférences HDR en droit privé et sciences criminelles (Hors Classe)
Faculté de droit et science politique
Université de Bordeaux

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de faire le point sur la législation et les arrêts marquants concernant les modalités financières du bail commercial et de connaître les dernières évolutions législatives et jurisprudentielles en matière de loyers commerciaux, de charges et d'indemnité d'éviction.

Pré requis :

Être avocat.

Programme :

Point préalable sur les loyers "COVID-19".

- Loyer révisé ou renouvelé
- Travaux, charges, impôts et taxes
- Indemnité d'éviction

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas, appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@edasop.fr
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)